

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2020

Etaient présents : MM. Agras, Carpentier, Cominotti, Bourdieu, De Prada, Espiet, Knepper et Nef et Mmes Kauffmann, Lapeyrère, Mascarenc, Pérès et Petit

Procurations : Mme Maurens (Mme Petit), M. Grux (M. Nef)

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30/11/2020

Le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à formuler concernant le compte-rendu de la réunion du 30 novembre 2020 : sans objet ; approbation unanime.

2 – DETR 2021 ECOLE ELEMENTAIRE

Le maire propose d'ajourner ce dossier pour l'étudier lors de la prochaine réunion fixée au mercredi 6 janvier 2021 à 19h. Cela permettra de compléter le dossier.

3 – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (COMMUNE)

Le maire précise qu'afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 alors que le budget primitif 2021 n'est pas encore voté, il est nécessaire de prendre une délibération ouvrant des crédits dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020 hors remboursement de la dette. Cela concerne les chapitres 21 pour 100 000 € et 23 pour 120 000 €.

4 - TRAVAUX AMENAGEMENT SECURITE : RALENTISSEURS RD 930 : AVENANT 1

Le maire informe l'assemblée que l'entreprise STPAG a signé un marché de travaux pour la réalisation d'aménagement de sécurité sur la RD 930 (ralentisseurs) le 15 septembre 2020. Un premier avenant au marché est nécessaire pour tenir compte des plus et moins-values des travaux : + 3 906.20 € HT.

5 – VENTE PORTION CHEMIN RURAL 8

Le maire propose d'ajourner ce dossier pour le soumettre lors d'une prochaine réunion.

6 – EAUX PLUVIALES URBAINES : CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE GACG

Pierre Agras rappelle que la loi NOTRE de 2015 impose le transfert des compétences assainissement collectif et eaux pluviales urbaines aux communautés de communes. Au niveau de la commune de Castéra-Verduzan cela concerne uniquement la gestion des eaux pluviales urbaines. La signature de la convention de délégation de compétence de GACG doit intervenir avant le 31 décembre 2020. Avis favorable.

7 - QUESTIONS DIVERSES

- **Eclairage public** : Erick Carpentier informe l'assemblée que l'éclairage public est enclenché soit par une cellule selon la luminosité soit par une horloge astronomique. Les deux systèmes sont en place sur la commune et occasionnent des décalages d'allumage des lampes. Aussi pour pallier ce problème deux horloges astronomiques vont être commandées dans un premier temps puis deux autres dans un second temps. Coût unitaire environ 130 € chez REXEL avec la pose par les employés communaux. Accord unanime ;
- **Projet « vacances pour tous »** : le maire donne lecture du courrier de La Ligue de l'Enseignement relatif à la demande d'une contribution de 100 €. Accord unanime ;

- Ecole numérique : Pierre Agras présente le projet « label numérique » dont peut bénéficier la commune pour équiper l'école élémentaire en outils informatiques. L'Etat accorde une aide de 50 % du coût. Le devis de MCI 32 a été retenu pour 7 309.15 €. Accord unanime ;
- GACG : inscriptions thématiques : le maire précise qu'un tableau est disponible à la mairie pour les conseillers intéressés ;
- Gestion des congés du personnel : Erick Carpentier présente le projet de fichier informatique proposé par MCI32 pour un coût de 480 € TTC afin de gérer les absences des agents. Accord unanime ;
- Micro crèche : le maire rappelle que les travaux d'aménagement d'une micro crèche associative sont en cours de finition pour une utilisation effective des locaux dès le 4 janvier 2021. Un bail civil va être signé par le maire après autorisation par le conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2021, d'une durée de 3 ans et un loyer de 700 € à partir du 1^{er} juillet 2021. Accord unanime ;
- Terrain « Fossat » : le maire informe l'assemblée que la parcelle AX 544 de 3 099 m² située entre le camping et la rue du lac appartient à Mmes Fossat et Polès. Le maire demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de contacter les deux propriétaires afin de leur faire une proposition d'achat pour un montant de 2 000 €. Accord unanime ;
- Local des services techniques rue de l'Armagnac : le maire informe l'assemblée que M. Dozé de Jégun souhaiterait acquérir ce local pour y implanter une activité de motoculture. Le maire demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de faire une proposition d'achat pour un montant de 90 000 € à M. Dozé en lui précisant qu'il devra prendre les mesures adaptées pour limiter les nuisances sonores dès la demande de permis de construire. Accord unanime moins une abstention ;
- Parcelle des « Vitabelles » : le maire donne lecture du courrier de M. Garcia, gérant de la société qui possède le terrain dit des Vitabelles (rue des Pyrénées) refusant la proposition de vente à 250 000 €. Ce dernier propose 285 000 €. Le maire demande à l'assemblée de lui donner l'autorisation de faire une proposition d'achat pour un montant de 265 000 € à M ; Garcia. Accord unanime moins deux abstentions ;
- Parcelle « Barrère » : le maire informa l'assemblée que demain soir il va recevoir M. Barrère qui possède un terrain rue de Verduzan d'une superficie de 11 412 m². Ce terrain serait intéressant pour y aménager un lotissement d'une dizaine de lots ;
- Décision modificative : le maire précise qu'un besoin de financement de 500 € apparaît à l'article 2151 du budget de la commune (travaux voirie). Une décision modificative est alors proposée : 2151 : + 500 € et 2313 : - 500 €. Accord unanime ;
- Colis de Noël aux personnes âgées isolées : Monique Lapeyrère précise qu'environ 43 personnes peuvent bénéficier de ce colis de Noël dont 13 bénéficiaires des services de l'ADMR. Un partenariat est établi pour les colis destinés à ces bénéficiaires avec l'ADMR.

Ainsi délibéré le 15 décembre 2020